|  |  |
| --- | --- |
| COMMUNIQUE DE PRESSE | |
| REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES  PROTOCOLES SANITAIRES DE RENTREE | Paris, le 2 septembre 2020 |

Le ministère chargé des Sports a rédigé un guide composé de fiches pratiques apportant des recommandations relatives à la reprise des activités physiques et sportives à compter de la rentrée sportive 2020/2021.

Ces fiches techniques ont vocation à répondre aux principales interrogations des acteurs de terrain du sport. Elles sont disponibles sur le site du ministère chargé des sports et seront actualisées régulièrement.

Ces recommandations nationales sont établies sur la base des expertises scientifiques du Haut Conseil à la Santé Publique, du ministère des Solidarités et de la Santé. Les recommandations intègrent les dernières évolutions règlementaires et sont adaptées aux enjeux pratiques des acteurs sportifs.

Les recommandations présentées dans ces fiches concernent la pratique sportive individuelle ou encadrée et doivent être respectées par tous et en tous lieux ; elles sont valables dès leur publication. Ces fiches servent, en outre, de base commune à la réalisation des protocoles sanitaires de chaque structure composant le mouvement sportif.

Ainsi, chaque acteur sportif doit s’approprier les préconisations de ces « fiches rentrée » dans son protocole. Il assume la responsabilité de leur mise en œuvre en lien avec les autorités administratives territorialement compétentes et du contrôle de leur respect afin de garantir la santé et la sécurité des pratiquants et du public.

Les recommandations concernent l’ensemble des réseaux du sport dans l’organisation et la gestion de leurs activités ; elles sont soumises aux évolutions de la situation sanitaire nationale et territoriale et les mesures en vigueur peuvent varier en fonction des territoires et des décisions des autorités locales qui s’imposeront.

Le guide comprend les thématiques suivantes :

Fiche de rentrée relative à la pratique sportive ;

Fiche de rentrée : Manifestations sportives - accueil du public ;

Fiche de rentrée : Etablissements publics (INSEP, CREPS, Ecoles Nationales)

Fiche de rentrée : Protocole sanitaire – gestion de suspicion et de cas covid-19 positif / mouvement sportif

Fiche de rentrée : Stagiaire de la formation professionnelle pour les diplôme d’Etat professionnels du sport et de l’animation relevant de la compétence du ministère chargé des sports.

La diffusion de ce guide pratique à l’écosystème sportif s’accompagne d’une mise à jour du guide des équipements sportifs réalisé par le ministère chargé des Sports en lien étroit avec l’Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et de l’Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d’Installations et des Services des Sports (ANDIISS).

Ces documents peuvent être téléchargés ici :

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/guide-de-la-rentree-sportive>